



# Troubles psychiques, déficience intellectuelle et scolarisation en milieu ordinaire

## Psychic disorders, mental deficiency and standard school integration

T. Maffre, F. Hazane, J.-P. Raynaud \*

*Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (SUPEA), CHU de Toulouse, Hôpital La Grave, TSA 60033, 31059 Toulouse cedex 9, France*

### MOTS CLÉS

Déficience intellectuelle ;  
Enfant ;  
Handicap mental ;  
Intégration en milieu scolaire

**Résumé** L'important mouvement en faveur de l'intégration scolaire des enfants handicapés qui existe en France depuis une vingtaine d'années, concerne également les enfants qui présentent des troubles psychiques avec ou sans déficience intellectuelle. Après avoir proposé quelques définitions et des repères historiques et réglementaires, les auteurs présentent un état des lieux quantitatif (données chiffrées disponibles) et qualitatif. Sont ensuite abordées successivement la place du soin dans le dispositif d'intégration, ses limites et enfin la question de l'évaluation. Les modalités actuelles d'intégration en France, les places et les rôles des différents partenaires (notamment le soin et le scolaire) sont décrits et discutés. La dynamique qui est désormais à l'œuvre, les progrès de ces dernières années, les textes de lois récents sur le handicap et la réflexion menée au niveau européen, devraient favoriser une évolution vers une intégration de plus en plus individualisée et de plus en plus inclusive.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

### KEYWORDS

Intellectual disability;  
Child;  
Mental handicap;  
School integration

**Abstract** A significant movement for school integration of children with disabilities exists in France for twenty years. It also focuses on children who present with mental disorders with or without intellectual retardation. The authors propose some definitions and historical and lawful reference marks, and a quantitative and qualitative inventory (given quantified available). Then they successively approach the place of care in the integration process, its limits, and finally the evaluation. The current methods of integration in France, the place and role of the various actors (in particular within the care and school contexts) are described and discussed. Current dynamic aspects, recent advances, new legal texts on disability and European concepts should favour an integration progressively and increasingly inclusive and individualized.

© 2005 Elsevier SAS. Tous droits réservés.

\* Auteur correspondant.

Adresse e-mail : [raynaud.jph@chu-toulouse.fr](mailto:raynaud.jph@chu-toulouse.fr) (J.-P. Raynaud).

## Introduction

Depuis une vingtaine d'années, un important mouvement se développe en France en faveur de l'intégration scolaire des enfants handicapés.<sup>1-6</sup> La toute récente « loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », faisant suite aux travaux et rapports antérieurs,<sup>7,8</sup> réaffirme l'engagement de l'État à favoriser une scolarisation en milieu ordinaire, au plus près de son domicile, de tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Cette évolution, soutenue par des résultats très encourageants,<sup>9-12</sup> concerne également les enfants qui présentent des déficiences intellectuelles, avec ou sans troubles psychiques associés (certains auteurs parlent désormais de handicap psychique, d'autres d'élèves ayant une incapacité). Dans ce domaine, les volontés des parents, des politiques, des professionnels de l'Éducation nationale, de l'éducation spécialisée et de la santé semblent converger vers une amélioration et une intensification des processus d'intégration, voire leur systématisation.<sup>13-15</sup>

Les expériences cliniques et les travaux de recherche internationaux tendent généralement à confirmer tous les bénéfices que peuvent tirer les enfants d'une intégration scolaire correctement menée,<sup>16-18</sup> c'est-à-dire adaptée à la situation et à l'histoire de chaque enfant, accompagnée dans un esprit d'alliance et de partenariat actif, qui implique les parents et autant que faire se peut, l'enfant ou l'adolescent lui-même.<sup>14</sup>

La plupart des auteurs actuels s'accordent à penser que l'intégration scolaire doit être abordée dans une logique de parcours individualisé.<sup>13,19,20</sup> Ses modalités devraient être suffisamment souples, c'est-à-dire capables d'être aménagées en fonction de l'évolution et de la dynamique qui est à l'œuvre. Les effets directs ou indirects de l'intégration, même si elle est bien préparée, ne peuvent pas toujours être anticipés avec précision : des ajustements seront nécessaires, tenant compte de l'évolution de l'enfant et de son environnement, des nouveaux besoins ou des nouvelles capacités qui se font jour, des difficultés ou des événements intercurrents. Les institutions, les équipes ou les professionnels libéraux qui s'engagent dans ce type de dispositif, gagnent à être informés de façon pragmatique et sensibilisés aux préoccupations et aux pratiques des autres partenaires, afin de favoriser une cohérence et une adéquation entre les interventions pédagogiques, éducatives, thérapeutiques et sociales. Ces interventions et les indispensables liens qui s'établissent entre elles, doivent être

élaborés à partir d'une évaluation individuelle rigoureuse, globale. Cette évaluation doit prendre en compte les différents points de vue des partenaires et aborder les principales dimensions de ce qui constitue la qualité de vie de l'enfant. Elle sera modulée en fonction de l'évolution et du bien-être de celui-ci.<sup>14</sup>

Ainsi, l'intégration scolaire ne peut pas être un dispositif figé ou standardisé, qui s'appuierait sur des protocoles préétablis, où chacun travaille à l'abri dans son domaine de compétence. C'est un véritable processus évolutif, interactif et vivant, qui s'appuie sur les potentialités de l'enfant tout autant qu'il les soutient.

Il convient cependant de poser la question des limites de l'intégration. Cette question doit être abordée tant du côté des limites liées au handicap lui-même, que des limites de l'adaptabilité du système scolaire, des structures ou des individus qui s'engagent dans cette démarche d'intégration.

Il est important que les différents acteurs de l'intégration aient en commun un langage et si possible des représentations de la nature et les objectifs du travail qu'ils vont entreprendre ensemble. Cela passe dans un premier temps par la connaissance de quelques définitions et des cadres historiques et réglementaires.

## Quelques définitions

D'une façon générale, on parle d'intégration pour une démarche qui vise à favoriser les interactions entre personnes handicapées et non handicapées.

Dans un premier temps, nous distinguerons intégration et insertion.

- L'intégration est l'aménagement de l'accueil et l'accompagnement, partiel ou complet, temporaire ou durable, selon le degré du handicap et son évolution, qui permet de soutenir progressivement l'accès à une autonomisation et à une démarginalisation de l'enfant handicapé.
- On parlera d'insertion lorsque cet accompagnement sera devenu inutile : dans une dimension dynamique, l'intégration doit être perçue comme un moyen de soutenir l'insertion.

On peut également distinguer trois niveaux d'intégration.

- L'intégration physique est une forme élémentaire d'intégration : l'enfant handicapé se trouve dans les mêmes lieux que les autres enfants, mais pour y mener des activités différentes.
- L'intégration fonctionnelle est une forme d'intégration plus élaborée, qui vise à permettre à l'enfant handicapé d'assumer des activités quo-

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/9379443>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/9379443>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)